



FICHE TECHNIQUE

Nettoyant détartrant lave linge et lave vaisselle

NETTOYANT DÉTARTRANT LAVE-LINGE & LAVE-VAISSELLE

*Nettoie, désodorise et élimine les dépôts de calcaire,
aliments et détergents qui s'accumulent avec le temps.*

MODE D'EMPLOI

Détartrage périodique :

Tous les 6 mois dans les zones à eau douce.
Tous les 3 mois dans les zones à eau dure.

Lave-vaisselle :

- Vider le lave-vaisselle et verser le contenu d'un sachet sur le fond de la cuve.
- Faire un cycle de lavage normal, sans prélavage.
- A la fin du cycle, essuyer les joints de la porte avec une éponge humide imbibée de nettoyant ménager.
- Renouveler l'opération si nécessaire.

Lave-linge :

- Vider le lave-linge et verser le contenu d'un sachet directement dans la cuve (pas dans le bac à détergent).
- Faire un cycle de lavage à 60°C, sans prélavage
- Renouveler l'opération si nécessaire.

Composants :

Agents de surface non ioniques moins de 5%. Phosphates moins de 5%.
Parfums.

RECOMMANDATIONS :

Les dépôts de calcaire endommagent la résistance des appareils, en diminuent l'efficacité et en augmentent le coût d'utilisation. Il est nécessaire de traiter périodiquement.



ED 116 a

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



Xi-Irritant

Irritant pour les yeux et la peau. Conserver hors de portée des enfants. Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Porter des gants appropriés. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Starwax conseils
N° Vert 0 800 09 2000
www.starwax.tm.fr
Fabriqué en UE
S.A.S. BRUNEL Chimie Dérivés
BP 14 - 59260 HELLEMES

2 x 75g e



"Le contenu de cette fiche technique est susceptible d'être modifié par la société BRUNEL CHIMIE DERIVES".

Code article : 256

Date : 27/5/2010
FT.01 / Procédure AQ.10

89, rue de Madagascar - F 59800 LILLE - Tél. : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90